

Comité d'Etablissement transitoire du 30 juillet 2009 à Saint Benoît

TITULAIRES		
Présents	Excusés	Suppléants
Jacqueline TEXIER CFDT	Catherine CAOUISSIN	
Jean-Pierre SOUBELET Maïté TROCHUT CFE-CGC CFE-CGC	Sylvie BIDERMANN Marie-Christine TAILLAC Sylvie GOUBERT Pascal ANDRAULT Franck BOISSEAU	Patricia MARQUAIS CFE-CGC CFE-CGC de CFTC Emploi CFTC Emploi CGT Marie-Béatrice MARECHAL CGT/FO
Marie-Françoise GOFFIN Dominique SEDAN Céline DUDOGNON CGT/FO CGT/FO FSU/SNU		
Alain SEMNONT SNAP	Claudette MULHAUPT	FSU/SNU

REPRESENTANTS SYNDICAUX		
Présents	Excusés	
Marie-Line DESENCLOS Jean-Pierre ESPAGNET Michelle MAUPIN Daniel COSTES CFE-CGC CFTC Emploi CFTC Emploi CGT	Thierry PAYANT Rodolphe ROUSSEAU CFDT CFDT	
Danielle GRYGIEL CGT	Emmanuelle PERRIERE CGT/FO	
Nadine DUPUIS-ROY Marie-Line MIOT Marylène SAUVESTRE CGT/FO FSU/SNU FSU/SNU	Anne LAURENS Stéphane RENAUD SNAP SNAP	
Ali Saïd AMIR Philippe DUPUY UNSA UNSA		

Assistaient à la réunion :

Dominique MORIN, Directeur régional
Sophie MANDIN, Adjointe à la Directrice régionale des Ressources Humaines
Romuald BERTHELOT, Responsable animation métiers

Le secrétariat est assuré par Sylvie DRIFFORD

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 28 mai et 25 juin 2009 (documents annexés).
2. Information sur l'expérimentation « entretien unique »
3. Information sur la mise en place d'une plate-forme centralisée ATT/IDE sur Angoulême pour consultation ultérieure.
4. Information du CET :
 - sur l'avenant à l'accord d'entreprise n°2 des négociations annuelles obligatoires 2008 de l'Assedic Limousin-Poitou-Charentes
 - sur l'accord d'Etablissement N°1 de Pôle emploi Poitou-Charentes
 - sur l'accord d'Etablissement N°2 de Pôle emploi Poitou-Charentes
5. Actualités.
6. Suivi d'activités des services.
7. Mouvements du personnel.
8. Planification de la prochaine réunion de la commission formation.
9. Questions diverses.



Le Directeur régional ouvre la séance à 10H55. Il demande si les organisations syndicales souhaitent faire des déclarations préalables.

M. SOUBELET au nom de la CFE-CGC fait la déclaration suivante :

« La CFE-CGC remercie la Direction Générale de nous avoir avertis, par le biais des directeurs régionaux, de la signature de l'accord électoral au niveau national par la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC, le SNU et l'UNSA.

La Direction Générale a fait envoyer un mail et a demandé aux directeurs régionaux de le transmettre aux représentants syndicaux et aux négociateurs régionaux.

Afin d'éviter toute confusion, la CFE-CGC aurait beaucoup apprécié que la direction générale mette en pièce jointe l'accord lui-même.

L'accord national exclut toute notion de collèges : ce qui a rendu possible la signature de la CFE-CGC

L'accord régional donne la répartition des sièges par collège : la CFE-CGC reconnaît que les niveaux 2 sont classés en technicien mais réitère sa demande de voir classer les niveaux 3 en agent de maîtrise et les niveaux 4A en cadre.

Face au refus de l'Etablissement de prendre en compte cette demande, la CFE-CGC n'a pas signé l'accord électoral au niveau régional. »

Avant de commencer les débats, M. MORIN présente M. BERTHELOT qui a pris les fonctions de « responsable animation métiers ». En l'absence de M. LE QUERE, M. BERTHELOT fera la présentation des points relatifs à l'entretien unique et à la mise en place de la plate-forme ATT/IDE sur Angoulême.

XXXXXXXXXX

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 28 mai et du 25 juin 2009



Sous les réserves formulées, les procès-verbaux des 28 mai et 25 juin 2009 sont approuvés à l'unanimité.

2. Information sur l'expérimentation entretien unique

M. BERTHELOT présente la note 2009-023 relative à « l'expérimentation de l'entretien unique des demandeurs d'emploi non indemnisables en Poitou-Charentes ».

M. BERTHELOT souligne les deux points suivants :

- Cette expérimentation ne concerne que les sites mixtes : Cognac, Thouars, Saint Jean d'Angély, Melle et Bressuire.
- On entend par demandeur d'emploi non indemnisable le primo demandeur d'emploi sans limite d'âge et le demandeur d'emploi se réinscrivant à moins de 6 mois ou à plus de 6 mois mais n'ayant pas suffisamment cotisé pour ouvrir des droits à l'assurance chômage.

M. BERTHELOT présente le mode opératoire retenu :

1- Réception des demandeurs d'emploi en réunion collective.

La réunion sera animée par un collaborateur indemnisation et un conseiller placement. Elle a pour objectif de présenter l'offre de service afin de favoriser un auto-positionnement du demandeur d'emploi sur les services pouvant répondre à sa problématique de recherche d'emploi.

2- Séquence « internet et intermédiation »

Cette séquence a pour objectif de présenter les services à distance, d'accompagner chaque demandeur d'emploi dans la création de son espace emploi, d'identifier son ROME, de lui permettre de s'abonner aux offres et de rechercher des offres d'emploi. Les conseillers programmés en PPAE reçoivent les demandeurs d'emploi en entretien sachant que les animateurs décident de l'ordre de passage en entretien en fonction notamment de l'autonomie du demandeur d'emploi dans l'utilisation des outils.

Les IDE et le traitement de la Dal se font en back office par le collaborateur indemnisation qui édite les notifications de rejet et vérifie l'éligibilité des demandeurs d'emploi à la prime exceptionnelle de 500 €.

Ensuite M. BERTHELOT présente plus en détails le déroulement des différentes phases :
Il reprend l'exemple d'une réunion collective de 12 personnes :

Sont mobilisés : 2 agents pour l'information collective (1 collaborateur indemnisation et un conseiller placement), idem pour l'atelier Internet, 4 conseillers placement pour effectuer les PPAE et 1 collaborateur ASSEDIC en back office.

- Concernant la planification, deux éléments sont à noter :
 - * côté placement, mise en place de deux files différentes de prise de rendez-vous : une file pour les rendez-vous individuel et une file consacrée aux informations collectives.
 - * côté indemnisation : diminution de la charge IDE du fait de la réception en entretien collectif et non individuel.

- Concernant la réunion d'information collective, la durée prévue est de 30mm, dont 5 mm sont consacrées à l'accueil et à la vérification de la complétude du dossier
- L'entretien PPAE est pour sa part d'une durée de 30 mm. Les conseillers remettent au demandeur d'emploi le complément de profil, les conclusions de l'entretien, la notification de rejet et les documents relatifs à l'IDE.
- La séquence « internet et intermédiation » d'une durée de 1H30 est gérée en entrées et sorties permanentes afin de permettre l'articulation entre les PPAE.
- La validation, le traitement de l'IDE, le profilage ROME, l'édition de la carte, l'étude de la recevabilité du dossier et le traitement du dossier dont l'édition de la notification sont effectués en back office.

M. BERTHELOT précise que les durées des différentes phases ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, l'expérimentation a montré que l'information collective peut être plus longue et que l'atelier internet peut se révéler plus court quand le demandeur d'emploi est à l'aise avec l'outil internet.

A l'issue de cette présentation Mme MARECHAL fait remarquer que cette organisation mobilise 4 agents pour les entretiens PPAE sans que pour autant l'IDE soit faite.

Mme DESENCLOS, pour sa part rappelle le risque, en matière d'ouverture des droits, du traitement en back office d'un dossier sans entretien préalable avec le demandeur d'emploi. Elle note notamment le risque d'un dossier incomplet qui peut entraîner la non ouverture de droits alors que le demandeur d'emploi pouvait y prétendre.

M. MORIN indique qu'aujourd'hui, sur 10 demandeurs d'emploi qui s'inscrivent, 90% partent avec leur notification, ce qui veut dire que 90% des dossiers sont complets. Il ne voit pas où est le problème.

Toutefois afin d'être certain de ne pas risquer de pénaliser les demandeurs d'emploi, M. BERTHELOT va demander aux directeurs de sites de lui faire remonter les cas où des demandeurs d'emploi, diagnostiqués comme non indemnisables lors de l'entretien, se sont vu ouvrir des droits après une nouvelle étude de dossier.

M. ESPAGNET évoque la situation particulière de DE dont la carte de d'identité n'est plus valide mais en cours de renouvellement. Il souhaite afin d'éviter tout problème lors de l'inscription que la pièce justificative à fournir en remplacement soit clairement mentionnée.

Mme GRYGIEL demande ce qui se passe si le DE n'a pas de pièce d'identité.

M. MORIN indique que cela ne change rien à ce qui se passe aujourd'hui dans ce cas là.

Mme TROCHUT demande quelle sera la fréquence de programmation.

M. BERTHELOT répond que cela dépendra bien sûr des flux. Dans un premier temps, on part sur la base d'une réunion par semaine sur une journée.

M. MORIN souhaite revenir sur les éléments de principe :

- Cette expérimentation ne porte pour l'instant que sur les sites d'accueil commun et il préfigure ce que sera l'entretien unique pour tous les demandeurs d'emploi. Il est conscient que ce qui peut poser le plus de problèmes sur les sites de petites tailles est la mobilisation d'une ressource indemnisation. Toutefois, même si cela complexifie l'organisation, M MORIN souhaite que les collaborateurs indemnisation gardent la double expertise et ne soient pas cantonnés dans des tâches de back office. Pour illustrer son propos, il indique que l'on aurait pu imaginer que l'atelier internet soit seulement animé par un conseiller placement.
- La création d'une nouvelle file dans RV agence dédiée aux DE non indemnisables ne veut pas dire création de plages supplémentaires mais création de plages sur 2 plans différents.

Mme MIOT s'inquiète de savoir si les sites seront dotés de PO supplémentaires en vue de réaliser l'atelier internet.

M BERTHELOT indique que l'on fera avec les moyens existants.

Mme MAUPIN partage l'inquiétude de Mme MIOT quant au nombre de PO disponibles pour la mise en place de cette organisation.

M. MORIN fait observer que cet aspect a déjà été noté et qu'il a été alerté. Il s'engage à travailler sur ce point.

Mme MAUPIN demande à quelle date a débuté l'expérimentation.

M. MORIN précise que cette expérimentation a commencé début juillet, l'évaluation aura lieu fin septembre au plus tard. Les sites concernés sont Cognac, Thouars, Saint Jean d'Angély, Melle et Bressuire.

Mme MAUPIN fait remarquer, faisant référence à l'exemple présenté, que mobiliser 7 collaborateurs sur une demi-journée pour 12 DE semble énorme.

M. MORIN considère qu'il ne faut pas lire les choses de cette manière.

Il explique qu'aujourd'hui, 12 inscriptions mobilisent 2 fois 12 collaborateurs. L'organisation proposée mobilise 7 collaborateurs.

M. MORIN est prêt à entendre les remarques relatives à l'organisation et à la problématique de la qualité comme évoquée par Mme DESENCLOS mais il ne peut entendre que des ressources supplémentaires sont mobilisées.

M. MORIN reprend l'explication afin que les choses soient claires pour tout le monde : Aujourd'hui pour inscrire 12 DE, 24 entretiens sont réalisés alors que dans la nouvelle organisation seulement 12 seront effectués, d'où une économie de temps évidente.

D'autre part, concernant la durée, aujourd'hui, un entretien IDE dure 30mm, 10 mm pour une inscription d'un DE non indemnisable donc une économie de 12x20mm dans la nouvelle organisation étant entendu qu'il n'y a pas de nouvelles tâches à effectuer. Du point de vue de la gestion des ressources et sur le plan quantitatif, pour M. MORIN il n'y a pas débat. Du point de vue qualitatif, il faudra rester vigilant.

Mme SAUVESTRE attire l'attention de M. MORIN sur le fait que l'expérimentation n'a pas commencé sur Thouars et demande comment il est possible de libérer 5 personnes sur un petit site comme celui de Thouars.

M. MORIN indique que les collaborateurs indemnisation n'ont pas souhaité prendre part à l'expérimentation mais que les entretiens auront tout de même lieu selon la nouvelle organisation qui n'induit pas de charge supplémentaire mais une organisation différente.

Mme DUPUIS-ROY estime que les DE devront être présents environ deux heures et demande s'ils sont informés sur le déroulé de la demi-journée.

M. MORIN confirme que la présence des DE sera de l'ordre de 2 heures maximum alors qu'elle est de 80 à 90 mm aujourd'hui (avec un niveau d'information moindre).

Pour répondre à Mme DUPUIS-ROY, il sera indiqué au DE lors de la prise de rendez-vous que le temps de présence requis est de 2 heures mais on n'ira pas au delà dans l'information préalable.

D'autre part, Mme DUPUIS-ROY s'inquiète de la manière dont seront gérés les flux entre les différents modules, elle pressent des difficultés en termes de fluidité.

M. MORIN est conscient de la difficulté évoquée par Mme DUPUIS-ROY. Il faudra être vigilant notamment sur les points suivants :

- La gestion de l'attente à l'issue de l'information collective. Ce point est particulièrement sous surveillance dans l'expérimentation.
- L'animation de l'atelier intranet doit être compatible avec l'espace accueil et le nombre de postes MADEO

Mme TROCHUT demande si des documents seront remis à l'animateur et si des supports seront remis aux DE.

M. MORIN indique que les animateurs disposeront des supports d'animation prévus dans la note.

Mme DUPUIS-ROY souhaite savoir combien d'actions ont été co-menées.

M. MORIN ne dispose pas encore de cette information.

Mme MIOT indique qu'à Saint Jean d'Angély l'expérimentation n'a pas commencé.

Mme GRYGIEL ajoute qu'il avait été dit que l'expérimentation était reportée.

M. MORIN réfute les propos de Mme GRYGIEL et souligne que l'expérimentation n'est pas reportée.

M. SEMNONT fait part de ses remarques suite à son expérience sur le site de Cognac :

- Les DE convoqués ne se présentent pas tous
- Concernant le retour sur la qualité des PPAE, la présentation du film et l'atelier permettent aux DE d'avoir des questions mieux cernées et de mieux s'informer.

Mme DUPUIS-ROY demande comment sera géré un DE réticent à l'utilisation d'Internet, d'autant plus que l'identification de ce public là est difficile.

M. MORIN indique que ce DE pourra être dirigé en priorité en PPAE. Toutefois, il fait remarquer que les retours des collègues et des DE sont plutôt positifs concernant l'information collective et le passage obligatoire en atelier informatique.

Il insiste sur la valeur ajoutée pour le DE, qui n'a pas toujours besoin de rencontrer un conseiller, d'être abonné aux offres d'emploi et d'être informé sur les services à distance.

M. MORIN souligne qu'informer sur les services à distance ne veut pas dire ne plus recevoir les demandeurs d'emploi.

En guise de conclusion, M. MORIN remercie les membres du CET pour cet échange intéressant qui a permis une bonne identification des problèmes sur lesquels il faut continuer à être vigilant et à travailler.

3. Information sur la mise en place d'une plate-forme centralisée ATT/IDE sur Angoulême pour consultation ultérieure.
--

M.MORIN explique que cette plateforme est un des éléments fondamentaux des mesures d'urgence qui aideront à passer le cap de la rentrée.

L'objectif est de sécuriser les pics d'appel sur le 39 49 en septembre et octobre prochain.

M.MORIN indique que le choix régional s'est porté sur le traitement des préinscriptions par Internet (MAWA) par TCA.

Le démarrage de la plateforme est prévu le 7 septembre sur le site d'Angoulême Fonchaudière.

M.MORIN aurait préféré que le démarrage ait lieu le 1^{er} septembre mais le processus d'information consultation sur ce point ne l'a pas permis. En conséquence, dans l'attente la plateforme force de vente a été renforcée.

M. MORIN donne les précisions suivantes :

Les collaborateurs seront recrutés sous contrats CDD d'une durée de 6 mois et seront recrutés au coefficient 170.

Un programme de formation national est en cours de préparation. La durée de la formation est de 5 jours.

La supervision de la plateforme sera assurée par deux collaborateurs de la direction territoriale 16, par rotation, Mmes Dubert et Moreau, qui par ailleurs conserveront leur activité au sein de la DT 16.

La gestion administrative des CDD est assurée par la responsable des plateformes, Mme Sanchez.

Faisant suite à cette présentation, M. ESPAGNET est favorable à la mise en place de cette plateforme et aimerait savoir où en est la procédure de recueil d'avis du CHSCT car pour lui, il s'agit du point gênant.

M. MORIN indique que les membres du CHSCT ont formulé des demandes concernant l'aménagement des locaux et, à sa connaissance, toutes ont été prises en compte et intégrées.

Cela fera l'objet d'une présentation en CHSCT le 20 août prochain.

Mme GOFFIN aurait souhaité que les plans soient communiqués au CET.

M.MORIN estime que cela n'est du ressort du CET.

Mme GOFFIN demande comment ont été choisis les collaborateurs. Elle fait remarquer qu' il n'y a pas eu appel à candidatures.

M.MORIN explique qu'il a sollicité les deux collaborateurs de la DT 16. N'étant pas mobilisés à temps plein et ne bénéficiant pas d'une fiche de poste différente, il n'y avait aucune obligation de diffuser les postes.

Mme GOFFIN demande comment s'articulent leurs activités au sein de la DT 16.

M.MORIN explique que les deux collaborateurs ont été sollicités pour participer par rotation à la supervision de la plateforme. Pour le pourcentage de temps consacré à la supervision, les activités sont reportées sur les autres collaborateurs mais cela ne signifie en rien qu'il souhaite atteindre le schéma cible de la DT 16 (- 2 collaborateurs) par ce biais.

M.SOUBELET fait remarquer que seuls 12 CDD sont attribués alors que la ressource allouée est de 13.

M.MORIN confirme qu'une ressource de 13 CDD lui a été notifiée pour renforcer la plateforme ATT/IDE et que la plateforme sera bien constituée de 13 CDD.

Mme DUPUIS-ROY demande si le superviseur et le manager seront présents sur le site.

Pour M.MORIN cela est évident. Ils assurent un rôle d'appui réglementaire et d'appui technique.

Mme MAUPIN fait remarquer que le module de formation est en cours d'élaboration alors que M.MORIN annonce 5 jours de formation.

M.MORIN précise que les 5 jours de formation sont un engagement de M. CHARPY, pour sa part, il n'y dérogera pas.

Il ajoute que dans la région, le programme de formation est prêt compte tenu de la forte expérience de la région en la matière.

Mme DESENCLOS fait part de ses réticences face à une formation de 5 jours, insuffisante à ses yeux, qui ne permettra pas le traitement correct des dossiers.

Mme GOFFIN demandent qui animera les formations.

M. MORIN indique que les formations seront assurées par Dominique ROUGIER et Isabelle LUCAS, collaborateurs indemnisation.

Mme DUPUIS-ROY note que les CDD seront recrutés au coefficient 170 mais demande quels sera leur fonction : télé conseiller, standardiste.....

M. MORIN indique qu'ils auront la même fonction que celle occupée auparavant.

A l'issue de cet échange, M. MORIN estime avoir répondu à l'essentiel des questions relatives à la mise en place de la plateforme ATT/IDE sur le site d'Angoulême Fonchaudière.

Le recueil d'avis sera inscrit à l'ordre du jour du CET du 3 septembre sauf si les organisations syndicales souhaitent donner un avis aujourd'hui.

Il rappelle que le seul motif invoqué par les organisations syndicales pour ne pas donner d'avis aujourd'hui est que lors du dernier CET, il n'avait pas été mentionné dans l'ordre du jour que l'information donnée était en vue du recueil d'avis, et que cela n'est pas conforme au code du travail.

Mme GOFFIN fait remarquer une nouvelle fois que les plans n'ont pas été communiqués au CET.

M.MORIN indique que les plans n'ont pas à être communiqués au CET. En revanche, ils le seront lors du CHSCT du 20 août prochain.

D'autre part, M. MORIN ne comprend pas que vu la non complexité du dossier, l'engagement de donner suite à toutes les demandes du CHSCT, on ne peut pas gagner une semaine sur le démarrage de la plateforme et ainsi donner un réel appui au réseau (démarrage au 1^{er} septembre au lieu du 7 septembre)

M.MORIN propose aux membres du CET de donner un avis sous réserve de l'avis du CHSCT qui sera donné lors de la séance du 20 août prochain.

M. SOUBELET se déclare favorable à donner un avis sous réserve de l'avis du CHSCT.

M. SEMNONT se déclare également favorable à donner un avis aujourd'hui dans les mêmes conditions.

Les membres du CET demandent une suspension de séance.

A la reprise de séance, Mme MARECHAL rappelle que c'est à sa demande qu'un CHSCT extraordinaire a été convoqué le 8 juillet afin d'informer les membres de cette instance de la mise en place de cette plateforme.

Elle ajoute que sans son initiative, cela aurait été pire. Elle demande qu'à l'avenir les choses soient faites normalement et pas à l'envers.

M.MORIN souligne que nous ne sommes pas dans l'avenir mais dans la recherche de savoir comment ouvrir la plateforme dès le 1^{er} septembre.

Il ajoute que lors du CET précédent, il a fait une information sur la mise en place de cette plateforme mais que dans la mesure où il ne l'a pas fait figurer de manière formelle dans l'ordre du jour, cela n'est pas considéré comme une information. Toutefois, il espérait aujourd'hui pouvoir recueillir un avis.

Pour lui, la lecture du code du travail faite par les membres du CET n'est pas une lecture constructive.

Mme MARECHAL fait remarquer que le CHSCT ayant lieu le 20 août, M. MORIN peut recueillir l'avis du CET dès le 21 août.

M.MORIN ne comprend pas quel est le problème fondamental posé par un recueil d'avis aujourd'hui sous réserve de l'avis du CHSCT alors que l'information a été faite lors du précédent CET. De plus, il fait remarquer qu'aucune question supplémentaire n'a été posée par aucun membre du CET depuis la dernière séance.

Mme DUPUIS-ROY fait remarquer que l'information sur la plateforme faisait l'objet d'un seul point d'actualité de quelques lignes. A la lecture du procès verbal, elle ne se considère pas comme informée.

M.MORIN estime qu'aujourd'hui, il a donné tous les compléments d'informations nécessaires.

Mme MAUPIN souhaite avoir la communication de la fiche pédagogique avant de donner un avis.

M.MORIN indique qu'il n'est pas actuellement en sa possession mais il peut se la faire transmettre dès cet après midi. Cela ne pose aucun problème.

M.MORIN insiste sur le caractère crucial de ce recueil d'avis qui permettra d'avancer l'ouverture de la plateforme au 1^{er} septembre et de soulager ainsi au plus tôt la charge de travail des agents.

M.ESPAGNET est gêné car le code du travail n'est pas appliqué. Il faut qu'il soit bien acté que c'est la seule et unique fois où un recueil d'avis du CET se fait sans l'avis du CHSCT. Il souligne à nouveau que cette exception ne vaut pas pour toutes les fois. Il essaie de trouver une solution.

D'autre part, il ajoute qu'il en a « marre » d'entendre que le retard est de la faute des IRP : si les IRP opposent un refus, c'est qu'il y a un motif.

Il est clair pour M.MORIN que cela ne créera pas un précédent et demande qu'il soit acté au procès verbal que les conditions de ce recueil d'avis sont exceptionnelles compte tenu du caractère d'urgence de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Il souhaite qu'il soit noté que cet avis est recueilli sous réserve de l'avis du CHSCT, sachant que Mme MARECHAL, secrétaire de cette instance, présente aujourd'hui, estime que l'avis recueilli sera favorable et sous réserve de la communication du programme de formation comme l'a souhaité Mme MAUPIN.

Mme MAUPIN souhaiterait avoir communication du plan de formation avant de donner un avis.

M.MORIN s'engage à le communiquer dès le début de l'après midi.

La position des organisations syndicales se décline comme suit :

La CFTC fait savoir que sous réserves des conditions posées, il votera pour.

La CFDT indique qu'elle ne donnera pas d'avis avant le recueil d'avis du CHSCT

La CFE-CGC, pour sa part votera pour sous les réserves formulées

La CGT-FO, en l'absence d'avis du CHSCT, ne donnera pas d'avis aujourd'hui

La CGT attend d'avoir un avis du CHSCT avant de donner un avis

Le SNU ne donnera pas d'avis en l'absence de l'avis du CHSCT

Faisant suite à cet énoncé, M. MORIN indique qu'il a deux solutions :

- Décider qu'il a valablement consulté le CET. Il indique qu'il ne choisira pas cette solution car cela n'est pas sa conception du dialogue social mais il rappelle qu'il pourrait passer outre l'avis du CET.
- Convoquer un CET exceptionnel le 21 août avec comme point unique à l'ordre du jour le recueil d'avis sur l'installation de la plateforme ATT/IDE sur le site Angoulême. Dans ce cas, il en délèguera la présidence à M. LE QUERE.

M.MORIN acte :



L'information du CET est faite.

Tenue d'un CET exceptionnel le 21 août 2009 avec comme point unique à l'ordre du jour « recueil d'avis sur la mise en place de la plateforme centralisée ATT/IDE sur Angoulême après avis recueilli en CHSCT du 20 août ».

La présidence sera assurée par M. LE QUERE

Mme TEXIER fait remarquer que cet état de fait est une nouvelle fois la conséquence de l'articulation des réunions DP/CET programmées le même jour qui empêche, faute de temps, d'aborder tous les points mis à l'ordre du jour du CET.

Si la réunion des DP était dissociée, l'ordre du jour du CET serait vu dans son intégralité et on ne nous culpabiliserait pas.

Mme TEXIER rappelle qu'à l'avenir, la CFDT n'approuvera plus les PV si tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été abordés. Elle note que seul son retard, dont elle demande qu'on veuille bien l'excuser, ne lui a pas permis de prendre cette position aujourd'hui.

Pour M.MORIN ces propos sont hors sujet car le point sur la plateforme avait été traité. De plus dire que l'on n'a pas de temps suffisant au CET n'a pas de valeur juridique. De plus, compte tenu du nombre de questions présentées en DP, M.MORIN estime que la responsabilité est partagée.

Pause déjeuner

4. Accords : Information du CET

Etant donné que tous les membres du CET ont eu connaissance des accords signés :

- Avenant à l'accord d'entreprise N°2 des négociations annuelles obligatoires 2008 de l'ASSEDIC Limousin Poitou-Charentes
- Accord d'Etablissement n°1 de Pôle emploi Poitou-Charentes
- Accord d'Etablissement n°2 de Pôle emploi Poitou-Charentes

M. MORIN considère qu'il a satisfait à l'obligation d'information du CET sur ce point.

5. Actualités**Le plan de rentrée**

M. MORIN indique que les prévisions d'inscription supplémentaire, de l'ordre de 20 à 25 % entraînent la nécessité de mettre en place un plan d'urgence.

Il a été acté par le Directeur général les mesures suivantes :

- Allouer 500 ressources complémentaires pour mettre en place le dispositif de plateforme centralisée ATT/IDE
- Fermer les sites pour arriver à la rentrée avec un taux de dossiers d'indemnisation en instance le plus bas possible afin de traiter ce flux
- Augmenter le nombre de contrats aidés mobilisables par Pôle Emploi.

A ce titre, la région bénéficie de l'attribution de 13 CAE qui seront affectés dès le 1^{er} septembre sur les sites indemnisation sur la fonction animation de salle.

M. ESPAGNET s'étonne du positionnement de CAE sur la fonction d'animation de salle. L'animation de salle est un poste où des questions techniques sont à gérer. Il redoute la réaction des demandeurs d'emploi vis à vis de ce personnel CAE. Il ajoute que cela n'était déjà pas facile pour les CDD, certains se sont trouvés dans des situations délicates alors qu'ils ont fait un travail formidable.

M. MORIN souligne que les collaborateurs placement qui effectueront les recrutements sont habitués à faire de ce type de recrutement. Le type de contrat et le profil des personnes recrutées ne tireront pas l'activité vers le bas.

M. ESPAGNET fait remarquer que les horaires de travail des collègues bénéficiant d'un contrat aidé sont différents

M. MORIN explique que c'est pour cette raison qu'il a fait le choix de contrat CAE (27h 30 de travail par semaine) car cela correspond à l'amplitude d'ouverture au public, plutôt qu'un CAV (26 h par semaine)

Il a préconisé que le contrat initial soit de 6 mois avec une possibilité de 2 renouvellements pouvant porter le contrat à une durée totale de 24 mois.

Mme DUPUIS-ROY demandent si les collègues recrutés pourront bénéficier d'une formation à la gestion des conflits.

M.MORIN indique que comme tous les collaborateurs de Pôle emploi, ils bénéficieront de cette formation.

Il ajoute qu'il fait confiance aux conseillers pour faire des recrutements de personnels les plus expérimentés à la gestion des conflits.

M. ESPAGNET demande si deux personnes seront bien présentes à l'accueil.

M.MORIN indique que la note stipule que l'accueil s'organise autour de deux collaborateurs, a minima, un pilote et un animateur de salle. Si cela ne peut se faire, l'agent d'accueil doit pouvoir être visible d'au moins un bureau de ses collègues.

Mme GOFFIN fait remarquer que le minimum s'applique partout.

Pour Mme DESENCLOS a peur que cela n'apporte pas une aide réelle.

M.MORIN aimerait faire plus mais il ne peut faire qu'avec les moyens qui lui sont alloués.

M.MORIN reprend sa présentation des mesures du plan d'urgence :

- Note sur l'aménagement du Suivi Mensuel Personnalisé :

La note nationale a été aménagée au niveau régional en prenant en compte les marges de manœuvre possibles :

- le suivi peut être réalisé par téléphone ou par courriels en dehors des réceptions physiques obligatoires tous les 2 mois à compter du 4^{ème} mois,
 - au-delà du 10^{ème} mois, prescription quasi systématique d'une prestation d'accompagnement externe,
 - assouplissement de la réception des demandeurs d'emploi des Rome du spectacle ayant des difficultés à accéder au statut d'intermittent (et de ce fait sortir du SMP)
 - possibilité de changer de conseiller référent
 - recours à la sous-traitance pour les prestations d'accompagnement et les ateliers.
- Suspension jusqu'au mois de novembre des formations de « conseiller personnel »
 - Recours au marché des OPP : Notification du nombre de places d'accompagnement renforcé. La durée de la prestation pourra être portée à 6 mois.

M.MORIN explique que la notion OPP est apparue il y a 3 ou 4 ans à la demande des partenaires sociaux de l'UNEDIC. Cela représentera environ 10% des prestations, il estime que l'on est loin de la privatisation ou marchandisation du Service Public.

- Abondement des places de formation conventionnées au titre du plan des jeunes. L'appel d'offres est en cours de dépouillement. Si cet appel d'offres n'était pas totalement concluant, M.MORIN négociera auprès du Conseil régional la possibilité d'acheter des places de formation complémentaires.

Mme MAUPIN constate que sur le site de Jaunay-Clan, 9 personnes devaient participer à la formation de conseiller personnel entre juin et septembre et ne pourront donc être formées. D'autre part, Mme MAUPIN demande ce que vont devenir les ateliers « VAE » et quel est le devenir des agents ayant obtenu un « CICA » sur ce thème.

Pour M.MORIN, il faut pour l'instant se recentrer sur nos missions essentielles. Il faut avoir recours à la sous-traitance pour tout ce qui n'est pas nos priorités : inscrire, indemniser et accompagner le retour à l'emploi.

Les ateliers VAE n'échappent pas à cette règle. Pour autant, des ateliers pourront être réalisés si leur programmation n'hypothèque pas nos priorités.

Mme MAUPIN regrette que la note sur l'assouplissement du SMP ne soit pas présentée au CET, ce qui a été le cas les années précédentes dans le cadre du CCPR.

M.MORIN indique qu'il s'agissait d'une autre époque et que c'était une autre forme de dialogue social. Aujourd'hui, il n'a pas d'obligation légale de présenter cette note.

En revanche, il ajoute que le jour où il aura la conviction qu'il peut communiquer des éléments d'information dans le cadre d'un vrai dialogue social, il est disposé à aller au delà de l'obligation légale.

Mme GOFFIN fait valoir que dans un autre temps, cela ne se passait pas comme cela à l'ASSEDIC et que, là aussi, c'était aussi bien.

M.MORIN acte que c'était autrement et que maintenant c'est autre chose.

6. Suivi d'activités des services

M. MORIN remet aux membres du Comité d'Etablissement transitoire le document présentant les indicateurs de l'activité des services arrêtée à fin juin 2009.

IDE –

On enregistre 11 202 inscriptions au cours du mois de juin, soit un flux de plus de 26% par rapport à mai 2009 et plus 8,5% par rapport au même mois de l'année précédente. Pour autant, le taux d'IDE < à 5 jours de juin 2009 reste à la cible (97,9%).

La répartition des IDE par département est très contrastée de +17% en Charente-Maritime à +38% en Charente par rapport à mai 2009. Par rapport au même mois de l'année l'évolution la plus haute se situe dans les Deux-Sèvres avec près de +14% et la plus basse dans la Vienne avec +5,5%.

Délai moyen entre l'IDE et le PPAE -

Nous sommes très près de la cible avec un délai moyen de 1,9 jour à fin juin 2009. Le taux à 5 jours atteint 93 % et 89 % à 0 jour.

Le nombre de licenciements économiques (catégorie 1) s'élève à 340 au mois de mai 2009, soit une augmentation de près de 50% pour la région par rapport au même mois de l'année précédente. Il est à noter que les adhérents en CRP ne sont pas pris en compte.

7 637 sorties de demandes d'emploi en catégorie 1 au titre du mois de mai 2009, soit une dégradation en année pleine de près de 5% et près de 16% par rapport au mois précédent.

Taux de chômage

Au 1^{er} trimestre 2009, le taux de chômage dans la région est de 8,6%, soit légèrement inférieur au taux de chômage national qui est de 8,7%. Il y a un an, nous étions à 1 point du niveau national, aujourd'hui nous ne sommes plus qu'à 0,1 point.

On observe une forte augmentation du taux de chômage dans les Deux-Sèvres, même si ce département reste un département relativement épargné avec un taux de chômage de 6,6%.

DEFM (Demandeurs d'Emploi Fin de Mois) et BFM (Bénéficiaires Fin de Mois) –

Le nombre de DEFM (94 737) a baissé de 0,5% par rapport au mois précédent, ce qui constitue un épiphénomène. L'évolution par rapport au mois de mai de l'année précédente est de plus de 16%.

La courbe des BFM a progressé pour atteindre 63 828 bénéficiaires en avril 2009, soit +15%.

Dossiers déposés & Instances –

17 557 dossiers déposés en juin 2009 soit +18,7 % sur les 12 derniers mois et une augmentation de 27,3% par rapport au mois précédent.

Fin juin le niveau d'instances était à un de ses points le plus bas avec 4,6%, soit 723 dossiers. Depuis, la situation s'est dégradée. Aujourd'hui nous sommes à plus de 2000 instances, soit deux jours de travail. Les sites indemnisation seront fermés au public pendant deux jours en vue de résorber les dossiers afin d'aborder la rentrée de septembre à un niveau d'instances le plus bas possible.

Accueil physique/indemnisation –

6 140 visites ont été reçues en juin 2009 et 39 984 depuis le début de l'année. On note une régression de 16,4% de visites sur un mois et 15,3% par rapport à juin 2008.

Seuls sont comptabilisés les allocataires qui franchissent la porte du BAT, le flux spontané n'est pas comptabilisé d'où une sous estimation de la charge.

M. ESPAGNET est heureux d'entendre le discours relatif à la sous estimation de la charge.

Volume d'entretiens –

Côté placement, on enregistre 45 711 entretiens PPAE et SMP au cours du mois de juin 2009 et 266 951 depuis le début de l'année 2009 (+35,44% par rapport à mai 2008).

Fort volume d'activité malgré l'aménagement du SMP.

CRP –

Le taux d'adhésion CRP est de 40% à fin avril 2009

Les données ne sont pas disponibles pour le mois de mai 2009.

Fin février 1 695 allocataires sont indemnisés en allocation CRP en Poitou-Charentes.

Concernant le volet CTP, le taux d'adhésion est de 70%.

PA02 et plus – Portefeuilles

En juin 2009, 46 664 demandeurs sont concernés ce qui représente une augmentation de 25,20% sur les douze derniers mois avec des fluctuations de + 19,93% en Charente à +27,52% dans la Vienne.

La taille moyenne des portefeuilles en juin 2009 est de 112 demandeurs. La taille moyenne varie de 97 dans les Deux-Sèvres à 124 en Charente.

La Région Poitou-Charentes en termes de taille de portefeuille se place derrière la France Comté.

Indus -

En mai 2009, le poids des indus non récupérés avec 1,55 % sont dans la cible fixée à 1,75 %.

Taux d'aboutement service aux demandeurs d'emploi -

Le taux d'aboutement sur la filière indemnisation s'élève à 81,7 % et 84,3 % sur la filière placement, soit une dégradation de 0,9 point par rapport au mois de mai 2009.

IDE Web et abonnement aux offres -

Progression significative du taux IDE Web qui atteint 34,85 %. Nous ne sommes pas dans la cible des 40%.

Concernant le taux d'abonnement aux offres, son évolution reste modeste avec une augmentation de 1,7 point par rapport à juin 2008.

M. MORIN espère que la mise en place des ateliers SAD permettra de faire augmenter ce taux.

Etablissements affiliés -

46 625 établissements affiliés à Pôle Emploi Poitou-Charentes. Ce nombre reste stable même si la Vienne est en retrait de 1,2% par rapport au même mois de 2008.

Taux de restes à recouvrer -

Nous sommes largement hors de la cible de 0,95% avec un taux de 3,04 en juin 2009. Ce taux s'explique par le fait que nous ayons de gros débiteurs, ex la CAMIF, HEULIEZ.

D'autre part, le montant des allocations versées est supérieur au montant des contributions perçues.

Taux d'aboutement service aux employeurs -

Le taux d'aboutement reste excellent : 82,7% pour la filière recouvrement et 96,23% pour la filière placement.

Relations entreprises -

4 429 relations ont été réalisées au cours du mois de juin, soit +22,01% par rapport au mois précédent et -1,82% sur les 12 mois.

La bonne progression par rapport au mois précédent est liée à l'activité saisonnière.

Concernant les visites en entreprises, on observe une progression par rapport de l'activité par rapport au mois de mai (+39,05%) mais un retrait (- 42,16%) par rapport au même mois de l'année précédente.

Offres enregistrées, satisfaites et mises en relation -

9 213 offres enregistrées en juin 2009, soit un retrait de 3,12% par rapport au mois précédent et 18,12% par rapport à l'exercice précédent.

Les offres satisfaites sont au nombre de 9 185 soit -1,8% par rapport à l'année 2008

Le nombre de mises en relation est de 50 686 soit une évolution de 3,88% par rapport au même mois de l'année précédente et une évolution de 27,65% par rapport au mois de mai 2009.

Le taux de satisfaction des offres par MER+ augmente pour atteindre 68,90%, soit 3,2 point de plus par rapport au même mois de l'année précédente et 4,7 points de + par rapport au mois précédent.

Les offres sont moins nombreuses mais elles sont mieux travaillées.

Les mesures

Concernant les CAE : 2 702 prescriptions réalisées en 2009, soit un taux de réalisation de 89,70%, soit un peu moins que la moyenne de France métropolitaine qui est de 91,20%

Concernant les CIE : 899 prescriptions réalisées en 2009, soit un taux de réalisation de 51,30 %, ce qui est en retrait par rapport à la moyenne nationale de 56,40 %.

Concernant les CAV : 1 693 prescriptions réalisées, soit un taux de 68,90%, taux supérieur au taux national qui est de 61,10%

Concernant les CAD (se substitue aux CAV dans la Vienne) prescrits à fin juin, le taux de réalisation de l'objectif atteint 53,7%.

Les aides -

Sur l'enveloppe allouée aux aides aux reclassements qui s'élève à 12 404 000 € en 2009, un près de 4,6 Millions sont engagés à fin juin 2009.

Les prestations -

Malgré la charge, nous avons des difficultés à recourir à la sous-traitance en ce qui concerne les prestations d'accompagnement. Tous les départements sont en sous consommation.

7. Mouvements de personnel

- **Suivi des CDD**

L'état du suivi des CDD du 1^{er} janvier au 30 juillet 2009 est remis aux membres du Comité d'Etablissement transitoire.

Mme MANDIN indique que les recrutements de CDD sont en cours.

Mme MANDIN indique que tous les recrutés CDI et CDD bénéficient d'un document d'information générale qui recense l'ensemble des informations RH utiles à la prise de poste.

A La demande de Mme DESENCLOS, un exemplaire de ce document sera transmis aux membres du CET.

Mme SAUVESTRE demande ce qu'il en est du recrutement du CDD prévu en renfort sur Thouars au 1^{er} août.

M.MORIN indique que le recrutement sera effectif soit le 3 août, soit le 10 août au plus tard.

8. Planification de la commission formation

Après avoir évoqué différentes possibilités, la réunion de la commission formation est fixée le 5 octobre après-midi a priori à Saint-Benoît.

La possibilité de tenir cette réunion sur Niort sera étudiée.



La réunion de la commission formation se tiendra le 5 octobre 2009 après-midi

Le lieu de la réunion reste à confirmer

9. Questions diverses

- Mme DUPUIS-ROY demande quand aura lieu l'information consultation sur la cellule CTP du bassin bressuirais.

M. MORIN va étudier la possibilité de faire une présentation lors du CHSCT du 20 août. Pour autant, la CTP fonctionnera avant le recueil d'avis.

Mme DUPUIS-ROY fait remarquer que la décision date de fin mai.

M. MORIN indique que la localisation n'est connue que depuis 3 semaines. Les réceptions commenceront début septembre. L'avis du CET ne sera pas recueilli avant l'ouverture car, politiquement, il n'est pas possible d'attendre.

Mme DUPUIS-ROY fait observer qu'exerçant à Niort Léo Lagrange, elle a conscience de ce que peut être la pression politique.

M. MORIN ajoute que le site de Niort Daguerre sera renforcé. Il est en sera de même du site Châtellerault considérant la situation des salariés de New Fabris.

- Mme GOFFIN souhaite que les membres suppléants du CET soient destinataires des convocations et des procès- verbaux approuvés lors des réunions.

D'autre part, Mme GOFFIN aimerait également que les PV en attente de validation soient envoyés aux membres présents lors des réunions.

M. MORIN n'a pas d'opposition même s'il fait remarquer que les PV approuvés sont accessibles à tous sur intranet.

L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée à 16H00.

Document remis en séance :

Suivi des CDD indemnisation et placement au 30 juillet 2009

Etat anonymes mensuel agents droit privé –juin 2009

Activité des services à juin 2009

Prochaine rencontre le 3 septembre 2009

La Secrétaire Adjointe du Comité
d'Etablissement transitoire :

Vu par le signataire avant transmission

Marie-Françoise GOFFIN.

Le Président du Comité d'Etablissement
d'Etablissement transitoire :

Vu par le signataire avant transmission

Dominique MORIN.